



BUDGET 2019

DECISIONS DE L'ORDONNATEUR

Décision n° 06:

Activités pédagogiques

2 000.00 € qui passent de « Activités pédagogiques » à « Logistique »

1 334.95 € qui passent de « Projet Etablissement » à « Manuels scolaires »

Vie de l'élève

500.00 € qui passent de « devoirs faits » à CESC